

Ministère Délégué
auprès du Premier Ministre
Charge de l'Economie, des Finances,
du Commerce et du Plan

Direction Générale des Douanes



République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail

CIRCULAIRE - N° 694 / du 01 JUIN 1992
(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET : Transfert et spécialisation
des Sections du Bureau
du Port d'Abidjan**

Le Service et les usagers sont informés du transfert et de la spécialisation des Sections, au Bureau du Port d'Abidjan.

1/- A compter du 05 Juin 1992, le Bureau du Port d'Abidjan comportera deux Sections des Ecritures; l'une spécialisée à l'importation (D3, D5, D.S.T., D15, D25) et l'autre à l'exportation (D6, D6 CEAO, D6 A, D6 provisoires, D66).

La Section Importation-Exportation du Bureau de Vridi Port, sera définitivement fermée le Mardi 02 Juin à 17 H 30.

2/- La Section des Entrepôts sera également fermée à Abidjan-Port le Mardi 02 Juin à 17 H 30 et réouverte à Vridi au lieu et place de l'Ex-Section Import-Export à compter du Vendredi 05 Juin au matin.

3/- La Section des Admissions Temporaires demeure inchangée.

4/- Le Service de la Visite de Vridi-Port, rejoindra progressivement, à compter du Jeudi 4 Juin, le Service de la Visite d'Abidjan Port, au fur et à mesure de la disponibilité des locaux d'accueil.

Les Sections des Admissions Temporaires et des Entrepôts disposeront à compter de la même date de leur propre Service de Visite habilité à traiter toutes les opérations d'Entrée et de Sortie de ces régimes.

.../...

Afin de faciliter les opérations de regroupement et de transfert des Services, il est demandé aux usagers de concentrer leurs opérations d'Importations et d'Exportations sur le seul Bureau d'Abidjan-Port et de respecter scrupuleusement les dates limites de dépôt des dernières déclarations aux Sections d'Ecriture et de Visite de Vridi-Port et à la Section des Entrepôts à Abidjan.

Je sais compter sur leur collaboration et leur compréhension pour la meilleure réussite de cette opération de restructuration des Services.

